

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 FEVRIER 2016

Les membres du conseil municipal se sont réunis en « salle de réunion » de la mairie à 20h30 suite à la convocation du 4 février 2016.

Secrétaire de séance : Milena LOUBRIAT

Membres présents : 10 Excusée : Françoise MOMMELE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 DECEMBRE 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

La commission finances se réunira le 29 février à 16h30 et le 7 mars à 9 heures en présence de Madame la trésorière.

AMENAGEMENT DU BOURG

Le cabinet d'études nous a fait parvenir le 4 janvier la dernière version du projet d'aménagement du bourg concernant les 5 tranches de travaux.

Une rencontre a eu lieu le 26 janvier avec les représentants du Conseil Départemental, Mme Teyssou et M. Martinez, pour étudier le financement et les aides possibles. Le choix a été fait de demander la subvention de l'état (DETR) pour les travaux de la première tranche (place de l'église côté forge) qui s'étalera sur 2 ans. Le montant prévisionnel des travaux est de 128 280 TTC ce qui donne à charge de la commune 40 640€ x 2, une fois l'aide de l'état déduite (47 000€).

Le conseil municipal délibère à l'unanimité.

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le choix du bureau d'études va faire l'objet d'un groupement de commande piloté par la commune de Condat sur Ganaveix. Ce groupement de commande concerne 7 communes. Le planning retenu pour le choix du bureau d'études prévoit le lancement de la consultation à la mi-mars et une audition des candidats retenus le 9 mai 2016.

La Direction départementale des Territoires accompagne les différentes étapes de ce calendrier.

Le coût prévisionnel des études nécessaires à la construction du dossier PLU de chacune des communes est estimé à 180 000 €. 75 % de ce montant sera partagé entre les 7 communes, les 25 % restant au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. Orgnac devrait participer à hauteur de 21 000 €, ce montant étant pour partie subventionnable.

Le document final distinguera 4 zones :

- Une zone agricole non constructible pour des bâtiments qui ne présentent pas de lien avec l'agriculture.
- Une zone urbaine définie par la voie publique et raccordée à l'eau et à l'électricité.
- Une zone à urbaniser : zone urbaine en devenir.
- Une zone naturelle et forestière.

Au moins 3 objectifs guideront la réflexion préalable à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

- Promouvoir toutes les actions pour faciliter l'accueil de nouveaux habitants
- Protéger l'espace agricole
- Définir des espaces à urbaniser (priorité au lotissement).
-

AUTRES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est prononcé sur les propositions de délibération suivantes :

- Demande subvention au conseil départemental pour :
 - La rénovation du logement de l'ancienne poste
 - L'entrée de la cour de la mairie
 - La rénovation du mur du cimetière

Vote favorable à l'unanimité

➤ Demande de subvention DETR (état) pour le renforcement des douches du stade

Vote favorable à l'unanimité

➤ Frais de cantine pour les enfants d'Ornac scolarisés à Vigeois : 1€50 par enfant et par repas

Vote : 6 pour 1 contre 3 abstentions.

➤ Sortie classe de neige pour 4 enfants scolarisés à Vigeois : coût 793,50 €

Vote favorable à l'unanimité

➤ Frais de scolarité à Objat : 2 x 315€

Vote favorable à l'unanimité

➤ La Communauté de Communes du Pays d'Uzerche paiera la contribution au SDIS et à la Mission locale.

Vote favorable à l'unanimité

➤ Convention pour envoyer les délibérations dématérialisées avec la société SITEC

Vote favorable à l'unanimité

➤ Maintien de la facture d'eau d'un administré (problème de relevé)

Vote favorable à l'unanimité

INFORMATIONS SUR LES EVENEMENTSET FAITS MAJEURS DE LA VIE COMMUNALE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (7 Décembre 2015)

- Inauguration de la bibliothèque le 14 décembre 2015 en présence de Mme Dessus, députée, des conseillers départementaux Mme Reliat et M. Fronty, du représentant du président du Conseil Départemental, des artisans, du conseil municipal et de la population.
- Un projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche a été signé en décembre ; une rencontre a eu lieu avec deux représentants de « Territoires » pour recueillir nos souhaits de développement
- Les eaux du bourg : deux assemblées générales de l'association ont respectivement eu lieu les 21 janvier et 5 février et le président est aujourd'hui démissionnaire. Il y a lieu de reconstruire un lien suffisant entre tous les foyers directement concernés par cet équipement qui fait partie) part entière du patrimoine communal. La municipalité s'emploiera à rétablir l'alimentation en eau de la fontaine de la place.
- La réunion cantonale du Conseil Départemental s'est déroulée à Vigeois le 9 février. Chaque commune a exposé ses projets.
- La distribution du Bulletin municipal aura lieu avec un peu de retard (début février).
- Randonnée de quads sur la commune. La commune a été sollicitée par 2 associations :
 - L'amicale motocycliste allasacoise : l'autorisation a été validée par le conseil municipal moyennant 2 obligations :
 - La visité du circuit avec un membre de l'association quelques jours avant le passage du 27 mars.
 - La modification de l'itinéraire dans la traversée du bourg.
 - Le quad trochois pour un passage les dimanches 28 février et 20 mars. La demande a été acceptée par le conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.